RAPPORT ANNUEL

edora

mai 2019 – version PDF
Version web disponible sur http://www.rapportannuel.edora.org/

Préambule

- **Les objectifs stratégiques d'EDORA :**
  - Anticiper et répondre aux besoins des membres de la fédération.
  - Positionner EDORA en tant qu'acteur incontournable de la transition énergétique et qu'interlocuteur privilégié au sein du secteur énergétique belge, wallon et bruxellois.
  - Favoriser les échanges entre les membres de la fédération et poursuivre la diversification du « membership ».

- **Les priorités de la fédération s'articulent autour :**
  - De la définition et de la mise en œuvre d'une réelle stratégie énergétique intégrée à moyen et long termes en Belgique, afin de répondre aux défis climatiques et énergétiques du pays.
  - D'une sécurisation du cadre d'investissement et de développement des filières participant à la transition énergétique.
  - D'une intégration progressive et ambitieuse des renouvelables dans les réseaux et les marchés.
  - Du développement des outils de flexibilité et de stockage.
  - De la mise en place d'un tarification carbone incitative permettant d'internaliser les externalités de toutes les sources d'énergie, dans la perspective d'une évolution accélérée du mécanisme de soutien aux renouvelables.

- **Nos actions se basent sur :**
  - L'élaboration de propositions, d'analyses et de mesures politiques concrètes.
  - La nécessité de lever une série de contraintes au développement des filières renouvelables et d'instaurer un cadre d'investissement le plus stable possible.
  - L'importance de développer une vision stratégique qui facilite la transition énergétique avec un système énergétique plus durable, plus flexible et socialement acceptable.
  - La réponse, au quotidien, aux besoins des membres de la fédération et l'anticipation des besoins futurs via une exploration des opportunités de développement des secteurs de la transition énergétique.

Bilan 2018

L'année 2018 et le début 2019 ont été marqués par différents changements de contexte pour la fédération :

- La fin de la législature, la campagne électorale en vue des élections cruciales de mai 2019 et la préparation des priorités énergétiques de la future législature.
- Nouveau déménagement de la fédération afin de former un « Energy Hub » regroupant différentes fédérations et associations actives dans l'énergie durable, avec de nouvelles opportunités d'échanges et de synergies.
- Modification significative de la composition du staff liée à des départs et congés de maladie de longue durée.

Ces nouveaux contextes ont offert de nouvelles opportunités pour la fédération mais ont également momentanément impacté le travail au quotidien en obligeant la fédération à prioriser certains dossiers.

Les principales thématiques qui ont été traitées et instruites en 2018 / début 2019 portent sur :

- **L'élaboration des recommandations politiques d'EDORA pour une transition énergétique durable (mémorandum pour les élections de mai 2019)** : la cinquantaine de recommandations politiques d'EDORA élaborée avec les membres d'EDORA dans la perspective des élections de mai 2019 vise à alimenter la réflexion des futurs gouvernements afin de négocier au mieux le virage de la transition énergétique tout en apportant une réponse aux enjeux climatiques de plus en plus criants. La future législature sera d'autant plus cruciale qu'elle devrait être la dernière avant la sortie du nucléaire.

Bilan 2018

- **Large diffusion de la stratégie énergétique d'EDORA :** les recommandations élaborées dans le cadre du mémorandum ont été largement diffusées à l'ensemble des partis politiques, ministres et parlementaires francophones des commission pertinentes, afin de pouvoir au mieux s'inscrire dans les programmes des partis politiques. Cette diffusion a été appuyée par des rencontres individuelles avec différents mandataires politiques afin de faire de certaines recommandations politiques une priorité pour la prochaine législature (déclarations de politiques générale et régionales). En outre, EDORA a porté ses principales recommandations dans le cadre de son analyse du Plan National Energie Climat 2030 (PNEC) belge envoyée aux ministres belges pertinents et à la Commission européenne.
- **L'évolution à court et long termes des mécanismes de soutien aux renouvelables** : après la participation d'EDORA à la Task Force certificats verts mise en place par le Ministre Crucke, la fédération a multiplié les contacts avec le Gouvernement et la CWaPE afin de plaider pour un soutien prévisible et suffisant tout en ne générant pas d'effet d'aubaine. EDORA a ainsi participé à la réflexion de la CWaPE relative à un nouveau mécanisme de soutien et a formulé au cabinet du Ministre de l'Energie une série de recommandations et propositions originales visant à maintenir une sécurité d'investissement suffisante pour poursuivre le développement renouvelable en Wallonie. Par ailleurs, EDORA a également participé aux réflexions belges en terme de mise en place d'un CRM afin d'identifier les opportunités de ce mécanisme pour les technologies de la transition énergétique durable (stockage, DSR,…).

Bilan 2018

- **Tarification carbone** : la compétitivité des renouvelables passe par la nécessaire internalisation des coûts externes de l'ensemble des énergies, en particulier dans les secteurs non électriques. EDORA a développé une réflexion relative à la mise en place d'une tarification carbone dans le cadre d'un « tax shift » et souhaite que les futurs gouvernements en fasse une priorité politique afin d'accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique.

- **Vers une tarification intelligente** : via sa participation aux consultations de la CWaPE, au sein du Conseil des Usagers à Bruxelles et au Users' Group d'Elia, EDORA a plaidé pour la mise en place d'un modèle tarifaire qui incite à la gestion intelligente des réseaux et qui permette le développement d'un marché de la flexibilité (production, demande, stockage).

- **Communautés d'énergie renouvelable** : dans le cadre du rôle de plus en plus important que seront amenées à jouer les communautés locales d'énergie dans la transition énergétique, EDORA s'est positionnée lors d'avis et consultations sur le projet de décret « autoconsommation collective » (devenu « Communautés d'énergie renouvelable ») avec un accent sur les principes d'application du tarif spécifique et sur l'importance de la simplification administrative du régime d'autorisation.

- **La levée d'une série de contraintes à l'installation et au développement renouvelable** : EDORA a œuvré à obtenir un assouplissement ou une clarification de certaines contraintes à l'installation (ex. : augmentation des hauteurs d'éoliennes près des aéroports militaires, distances des éoliennes aux habitations en ZAE et aux infrastructures, levée de l'ambiguïté dans le cadre de la modification temporaire de voirie,…).

Bilan 2018

- **Appel à l'établissement d'un cadre de développement pour certaines filières renouvelables :** afin d'optimiser l'exploitation des bioénergies en Wallonie, EDORA propose le développement d'un « Plan de développement Biomasse 2020-2030 » basé notamment sur un inventaire des gisements, une stratégie de déploiement et l'activation d'un soutien adéquat. Pour EDORA un cadre de déploiement des réseaux de chaleur est également essentiel. EDORA propose aussi l'élaboration d'une stratégie d'exploitation du PV à Bruxelles et en Wallonie, basée, entre autres, sur un cadre d'implantation hors toitures et une procédure d'appel d'offres systématique pour les équipements collectifs. En éolien, EDORA appelle à une révision à la hausse des hauteurs limites des éoliennes afin de pouvoir installer les meilleures techniques disponibles en Wallonie.

- **Vers une sécurisation juridique accrue du secteur éolien :** EDORA a initié un appel commun avec d'autres acteurs économiques majeurs afin que les futurs gouvernements s'attèlent à réduire les délais de recours en annulation au Conseil d'Etat. EDORA a déjà obtenu l'engagement de plusieurs partis francophones de s'y atteler lors de la future législature. EDORA a aussi lancé un processus de rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur les permis, à l'attention des membres.

- **Elaboration d'une stratégie de communication** : sur base d'une enquête personnalisée auprès des membres, EDORA a lancé un processus de mise en place d'une stratégie de communication afin d'asseoir une position d'acteur incontournable de l'énergie. Ce processus toujours en cours passe également par une adaptation ponctuelle des missions et visions d'EDORA.

- **(Co-)Organisation d'évènements et présence plus importante dans la presse** : en 2018, EDORA a été activement présente à 24 reprises dans la presse (tous médias confondus) et a participé aux évènements de la semaine wallonne « Air-Climat-Energie » afin de permettre à certains de ses membres d'y présenter publiquement leurs activités. EDORA a également organisé un débat pré-électoral entre les principaux partis politiques francophones afin d'obtenir leur positionnement relatif aux mesures politiques proposées par EDORA.

Perspectives 2019

En 2019, EDORA poursuivra son travail sur les principales thématiques traitées en 2018 et veillera à ce que les principales recommandations politiques du mémorandum d'EDORA pour les élections 2019 figurent dans les déclarations de politiques régionales et générale. EDORA œuvrera ensuite à leur mise en application avec les futurs gouvernements, tout en veillant à accroître encore son expertise dans certains dossiers cruciaux afin de présenter une vision de plus en plus concrète et fine du paysage énergétique de demain. Les défis seront importants, avec notamment, les éléments de contexte suivants :

- Dernière législature avant la sortie du nucléaire prévue par la loi
- Transposition nationale du « Clean Energy Package »
- Finalisation de l'élaboration du Plan National Energie Climat 2030 (PNEC)
- Mise en œuvre de l'adaptation des mécanismes de soutien aux renouvelables et du CRM
- Poursuite et opérationnalisation des réflexions en cours sur la tarification carbone
- Report à la future législature de la conclusion des mesures inabouties de la *Pax Eolienica*
- Mise en œuvre du cadre décrétal «communautés d'énergie renouvelable»
- Réponse à l'appel du secteur économique à diminuer les délais de recours au Conseil d'Etat

Par ailleurs, EDORA souhaite poursuivre l'amélioration de sa communication et finalisera un processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de communication, tout en renforçant encore sa présence médiatique, afin d'asseoir un statut d'acteur incontournable du secteur énergétique.

#Stratégie énergétique

Vision énergétique d'EDORA

- **CONTEXTE**
  - En 2016, EDORA avait développé une vision énergétique avec ODE (fédération flamande des énergies renouvelables), ponctuée par des propositions politiques, afin de contribuer de manière constructive au débat sur l'avenir énergétique belge, résolument tourné vers la transition énergétique.
  - Cette vision énergétique se base sur le déploiement prioritaire de l'efficacité énergétique, d'un bouquet renouvelable ambitieux et équilibré et de la flexibilité du système énergétique.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Le développement d'une vision énergétique est essentiel afin d'assurer la mise en œuvre d'une transition énergétique adéquate qui réponde aux enjeux climatiques, environnementaux, énergétiques et socio-économiques.
  - Concrètement, une telle vision devrait faciliter le développement équilibré et ambitieux des filières renouvelables en Belgique et assurer un climat d'investissement favorable pour le secteur de la transition énergétique.
  - La vision énergétique d'EDORA permet aussi à la fédération de se positionner comme un acteur incontournable de la transition énergétique et de directement s'intégrer dans les dynamiques politiques relatives à l'élaboration de stratégies énergétiques belges (PNEC, Pacte énergétique, PACE,…).

edora

Vision énergétique d'EDORA

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Dans le cadre des élections de mai 2019, EDORA a élaboré et publié son mémorandum :
    « *Recommandations politiques pour une transition énergétique durable* ».
  - Cette dynamique a permis d'affiner la vision énergétique d'EDORA en bonne collaboration avec les membres.
  - EDORA rappelle que les défis actuels requièrent un secteur énergétique :
    - Plus durable et efficace
    - Plus flexible
    - Plus renouvelable
  - EDORA appelle ainsi les politiques belges à mettre en œuvre une stratégie énergétique reposant sur :
    - Une approche intégrée (entre secteurs et filières énergétiques), cohérente et concertée entre entités fédérées et le fédéral
    - Une prise en compte de l'électrification croissante du système énergétique et de son évolution vers un modèle de plus en plus décentralisé
    - Un recours accru aux outils de flexibilité, la stimulation de l'autoconsommation collective et la mise en place de mesures d'efficacité énergétique
    - Une exploitation maximale du potentiel renouvelable via la levée d'une série de contraintes à l'installation et la sécurisation du cadre juridique
    - Une évolution vers un « coût vérité pour toute source d'énergie » via notamment la mise en place d'une tarification carbone réellement incitative

Vision énergétique d'EDORA

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Cette vision a été concrétisée sous la forme d'une cinquantaine de recommandations politiques concrètes dans le mémorandum d'EDORA pour les élections 2019 et une réaction d'initiative (conjointe avec les autres fédérations belges d'énergies renouvelables) au Plan National Energie Climat belge.

  ❖ **Lien vers le mémorandum**

  ❖ **Lien vers la réaction d'EDORA/ODE/BOP au PNEC**

  - EDORA apporte également sa vision transversale afin de faciliter la réalisation de projets « multi-énergies », comme dans le cadre de l'appel à intérêt du projet IBE (Infrastructure Basse Energie) de la Sofico, dans lequel EDORA joue un rôle d'interface entre la Sofico et le secteur.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - La vision énergétique d'EDORA sera rappelée en préambule de la plupart des positions futures de la fédération afin d'insister sur l'intégration de celles-ci dans le cadre de la nécessaire transition énergétique.

Plan National Energie Climat (PNEC)

- **CONTEXTE**
  - Le Règlement sur la Gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat, adopté par le Parlement européen et le Conseil européen le 11 décembre 2018, impose aux Etats membres de rédiger un plan national énergie climat 2030.
  - En Belgique, chaque Région, ainsi que le fédéral, ont rédigé leur plan énergie climat. Ces plans ont ensuite été consolidés en un projet de plan national qui a été approuvé en Comité de Concertation le 31 décembre 2018.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Des objectifs réalistes et ambitieux pour les différentes entités belges, tant en matière de réduction des émissions de CO_2 que de part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique.
  - Des trajectoires adéquates par technologie, assorties de jalons clairs.
  - Des mesures phares structurantes donnant des signaux à long terme.
  - La simplification des procédures et l'amélioration de la sécurité juridique.
  - Des mesures visant à faire du renouvelable le pivot du futur bouquet énergétique belge.

Plan National Energie Climat (PNEC)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a participé à la consultation menée par la Wallonie dans le cadre de la rédaction du Plan wallon de l'air, du climat et de l'énergie (PACE). Elle a remis une contribution
  - EDORA a été à l'initiative d'un document conjoint des fédérations d'énergie renouvelable en Belgique, proposant une série de recommandations pour améliorer le projet de PNEC. Ce document a été transmis aux Ministres des différentes entités belges.
  - EDORA a pu donner sa vision du PNEC au Parlement fédéral, lors d'un séminaire organisé par EUFORES le 5 février 2019, notamment sur le rôle des énergies renouvelables et de la gestion de la demande en matière de sécurité d'approvisionnement.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Le projet de PNEC est actuellement en cours d'évaluation par la Commission européenne qui rendra ses recommandations pour le 30 juin 2019. Une consultation publique est également prévue le 2ème semestre 2019, avant l'adoption définitive du PNEC par les autorités belges pour le 31 décembre 2019.
  - Le bon aboutissement du PNEC constitue un dossier prioritaire pour l'action d'EDORA en 2019. Les leviers tant régionaux, que fédéraux et européens seront activés, en partenariat avec nos fédérations sœurs au niveau belge.

#Flexibilité, réseaux
et marché

#Flexibilité, réseaux et marché

- Méthodologies tarifaires
- Communautés d’énergie renouvelable
- Lignes Directes
- Règlement Synergrid C10/11
- Plan de développement d’ELIA

Méthodologies tarifaires

- **CONTEXTE**
  - En Wallonie, la méthodologie tarifaire pour la distribution d'électricité sur la période régulatoire 2019-2023 a été adoptée en juillet 2017. L'année 2018 et le début de 2019 ont été marqués par la fixation par la CWaPE, sur proposition des GRD, des différents tarifs conformément à cette méthodologie.
  - À Bruxelles, le régulateur Brugel et Sibelga se sont mis d'accord sur les principes pour la nouvelle méthodologie tarifaire couvrant la période 2020-2024. Brugel proposer doit une nouvelle méthodologie tarifaire en 2019.
  - Concernant le tarif de transport (niveau fédéral), Elia a proposé début 2019 les éléments déterminants des évolutions envisagées dans la proposition tarifaire pour la période 2020-2023.

- **ENJEUX**
  - Les enjeux de la transition énergétique au niveau des réseaux sont de promouvoir l'efficacité et de permettre l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable.
  - Cela passe par la mise en place d'un modèle tarifaire qui incite à la gestion intelligente des réseaux, et qui permette le développement d'un marché de la flexibilité (production, demande, stockage).
  - Des tarifs « intelligents » doivent inciter les utilisateurs de réseaux à consommer efficacement, à être flexible, à être producteur le cas échéant.

edora

Méthodologies tarifaires

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - En Wallonie, EDORA a contribué à la consultation de la CWaPE relative aux nouveaux tarifs d'injection. Tout en saluant la diminution globale de ces tarifs, EDORA a notamment mis en évidence le poids trop important du terme fixe générant un risque pour les petites installations renouvelables raccordées en MT ou trans-MT.
  - À Bruxelles, EDORA a participé à l'avis remis par le Conseil des Usagers début février 2019. Celui-ci pointe notamment le manque d'incitants à synchroniser la production et la demande d'électricité en temps réel, tout en soutenant la socialisation du coût d'imposition des armoires de télécontrôle (RTU).
  - Au niveau fédéral, EDORA a participé au Users' Group d'Elia de manière à comprendre les enjeux de la nouvelle proposition tarifaire d'Elia pour les tarifs de transport. On notera notamment une diminution prévue des tarifs d'injection, un léger renforcement du critère de la pointe annuelle pour le tarif « infrastructure » et des incitants tarifaires renforcés pour la gestion de l'énergie réactive (MVAR).

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - En Wallonie, l'enjeu est double : (i) la stabilité du cadre tarifaire 2019-2023 (quid incertitude liée à l'exonération du tarif prosumer) et (ii) un brainstorming pour la période tarifaire 2024-2027 (cf. notre mémorandum).
  - À Bruxelles, EDORA sera attentive à la proposition tarifaire définitive de Brugel et aux tarifs qui en découleront.
  - Au fédéral, il conviendra d'être attentif à l'approbation par la CREG de la proposition tarifaire d'Elia, en particulier pour le volet relatif à l'intégration du renouvelable.

edora

Communautés d'énergie renouvelable

- **CONTEXTE**
  - Sous l'impulsion du nouveau Gouvernement, le Parlement a adopté un cadre décrétal visant à favoriser le développement des communautés d'énergie renouvelable.
  - Initialement intitulé « cadre pour le développement de l'autoconsommation collective », le cadre a évolué notamment suite à l'adoption de la nouvelle directive européenne « énergie renouvelable » recast.

- **ENJEUX**
  - La transition énergétique va de pair avec la décentralisation des moyens de production au caractère plus diffus, la recherche de l'équilibre consommation-production au niveau local et l'autoconsommation, et le souhait de certains consommateurs d'être plus autosuffisants.
  - Les micro-réseaux d'énergie renouvelable sont au cœur de cette transition. Ils permettent la mise en œuvre de solutions en efficacité énergétique, en renouvelable, en flexibilité de la demande, en moyens de stockage et toute forme d'intelligence en matière de gestion et consommation de l'énergie.
  - Les communautés d'énergie renouvelable seront un acteur important du marché de l'énergie, elles doivent être favorisées tout en maintenant une solidarité dans les coûts de réseau et des obligations de service public.

edora

Communautés d'énergie renouvelable

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a participé en septembre 2018 à la consultation préalable menée par la DGO4 énergie. Elle a remis un document reprenant ses recommandations principales.
  - EDORA, de manière conjointe avec la FEBEG, a ensuite rédigé un avis sur le projet de décret « autoconsommation collective », L'avis porte principalement sur le cadrage du rôle dévolu aux GRD (facilitateur), sur les principes d'application du tarif spécifique et sur l'importance de la simplification administrative du régime d'autorisation.
  - EDORA a également rappelé que les communautés d'énergie renouvelables pouvaient être mises en place tant via le réseau général qu'à travers les réseaux privés, moyennant une compensation éventuelle.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Le cadre décrétal balisant l'émergence de communautés d'énergie renouvelable a été adopté fin avril 2019; il s'agira maintenant de rédiger les arrêtés d'exécution mettant en place des modalités concrètes d'application. Celles-ci devront tenir compte des nouvelles directives européennes (renouvelable et market design).
  - EDORA poursuivra son travail de veille à travers le comité de pilotage du projet-pilote e-cloud, et s'impliquera activement dans les consultations qui seront menées dans le cadre des arrêtés d'exécution.

Lignes directes

- **CONTEXTE**
  - Depuis le 1er janvier 2019, les fournitures d'électricité verte via lignes directes sont à nouveau exonérées de retour quotas CV.
  - En outre, le régime permettant l'établissement d'une ligne directe a été assoupli par une nouvelle modification du décret électricité adoptée par le Parlement début mai. Le Gouvernement est désormais habilité à définir les cas dans lesquels une ligne directe doit automatiquement être considérée comme étant justifiée.

- **ENJEUX**
  - L'exonération de retour quotas pour la fourniture d'électricité verte constitue un incitant important à certains projets éoliens, hydro et biomasse avec des tiers (investisseur, fournisseur,…).
  - Les lignes directes doivent être encadrées de manière juste et proportionnée, de manière à faciliter l'installation de productions renouvelables alimentant directement les points de consommation.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA, dans le cadre d'un avis global sur les micro-réseaux, a remis un avis favorable sur la simplification du régime des lignes directes.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - EDORA assurera une veille auprès des membres sur la bonne application du nouveau régime relatif aux lignes directes.
  - La possibilité d'installer des lignes directes en cas de traversée de voirie publique sera approfondie (a priori, aucune disposition ne s'y oppose pour autant que les critères prévus soient respectés).

edora

Règlement Synergrid C10/11

- **CONTEXTE**
  - Synergrid a rédigé en 2018 un projet de révision en profondeur de la prescription technique C10/11 - Prescriptions techniques pour les installations de production d'électricité, fonctionnant en parallèle sur le réseau de distribution.
  - Fin décembre 2018, la CWaPE demandait à Synergrid de modifier son projet de prescriptions techniques C10/11.

- **ENJEUX**
  - Avec le phasing out progressif du soutien à l'électricité verte, l'importance des prescriptions techniques et tarifaires va croître dans les prochaines années.
  - Les enjeux suivants sont particulièrement pointés dans le cadre du C10/11 :
    - Placement automatique du RTU à partir de 250 kW : assouplissement
    - Protection de découplage (quel seuil d'imposition : 10 vs 30 vs 70 kVA?)
    - Disjoncteur back-up : utilisation des protections internes à l'onduleur
    - Point de mesure pour la protection de découplage
    - « Vehicle to grid » : quid d'une approche spécifique au sein du C10/11?
    - Règles pour l'application de la catégorie LV1 vs LV2

edora

Règlement Synergrid C10/11

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**
  - En septembre 2018, EDORA (via un positionnement commun avec FEBEG, Techlink, ODE et COGEN Vlaanderen) a participé activement à la consultation organisée par Synergrid .
  - Les principaux sujets traités par EDORA dans le cadre de cette consultation sont le stockage, le caractère raisonné des mesures de protection de découplage et les impositions relatives au RTU.
  - Des réunions techniques avec la CWaPE ont également eu lieu. Certaines avancées ont pu être obtenues, notamment la non imposition du placement de RTU si un système anti-retour est installé.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - EDORA sera attentive à la décision finale de la CWaPE concernant les modifications apportées par Synergrid au Règlement C10/11.
  - EDORA suivra également l'adaptation des cadres régulatoires wallon et bruxellois, d'autant plus qu'ils concernent la majorité des unités de production renouvelables.

edora

Plan de développement d'Elia

- **CONTEXTE**
  - Elia a publié son projet de plan de développement du réseau de transport 2020-2030 (volet fédéral), l'a soumis à consultation du public du 15 octobre au 15 décembre 2018.
  - La vision d'Elia consiste principalement à renforcer le réseau 380 kV interne à la Belgique, et à venir y greffer de nouvelles capacités d'interconnexions avec l'étranger. En matière de production décentralisée, Elia prévoit des renforcements de réseau en tenant compte de l'accès flexible, ainsi que la création de hubs de 30-36 kV.
- **ENJEUX**
  - Anticiper les renforcements de réseau afin d'accélérer le rythme de développement des énergies renouvelables décentralisées.
  - Prévoir des investissements de réseau présentant un bon rapport coût/efficacité et permettant d'accroître le bien-être sociétal.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA s'est associée avec la FEBEG, ODE Vlaanderen et BOP pour remettre un avis dans le cadre de la consultation d'Elia.
  - Cet avis s'interroge sur les risques de surdimensionnement du réseau, notamment au niveau des interconnecteurs, et pointe l'importance de consacrer en priorité les moyens à l'optimisation des infrastructures existantes et à la résolution des points de congestion internes en moyenne tension.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Le plan de développement d'Elia a été approuvé par la Ministre fédérale de l'énergie le 30 avril 2019. Parmi les projets les plus importants repris dans le plan, on retrouve deux nouveaux corridors électriques : Ventilus (entre Zeebruges et Avelgem) et Boucle du Hainaut (entre Avelgem et Courcelles).
  - EDORA sera attentive aux mesures précises ayant fait l'objet de l'approbation, et à la mise en œuvre du plan, notamment via sa participation au Users' Group d'Elia.

edora

#Mécanismes de soutie

Contexte du dossier

- Un mécanisme de soutien reste aujourd'hui toujours nécessaire pour permettre aux énergies renouvelables de se développer.
- Malgré la baisse du coût de production de certaines technologies, le marché ne fournit actuellement pas le niveau de compétitivité suffisant aux énergies renouvelables pour plusieurs raisons : internalisation incomplète des externalités des autres sources d'énergie et contraintes régulatoires/juridiques empêchant l'installation des meilleures techniques disponibles.
- EDORA plaide pour un soutien prévisible et « juste », c'est-à-dire suffisant pour investir, sans générer d'effet d'aubaine tout en visant à maximiser le bénéfice collectif.

Mécanisme de CV

- **CONTEXTE**
  - Le mécanisme des certificats verts, mis en place depuis le début des années 2000, a permis le développement des filières d'électricité verte en Wallonie.
  - Depuis l'explosion des commandes d'installations Solwatt en 2011, il est structurellement en déséquilibre, avec une offre (octrois de CV) supérieure à la demande (quotas CV), ce qui implique un recours accru au rachat obligatoire au prix minimum garanti par Elia.
  - Une task-force certificats verts a été instaurée par le Ministre de l'Energie. Elle a remis un rapport assorti de recommandations fin avril 2018, visant le phasing-out à terme du régime de certificats verts et sa substitution par un fonds de transition énergétique.
  - La CWaPE a également remis un avis d'initiative appelant à remplacer le régime des certificats verts par un mécanisme de primes en € directement versées aux producteurs d'électricité verte.
  - Finalement, sur proposition du Ministre de l'Energie, le Gouvernement a décidé de maintenir le régime de certificats verts jusqu'en 2030 au moins, en procédant à une adaptation de celui-ci.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Maintien d'un mécanisme de soutien opérationnel et efficace au renouvelable, en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.
  - Pas de rétroactivité par rapport aux installations existantes.
  - Visibilité à moyen terme sur le type de soutien et les conditions de soutien.
  - Intégration optimale des énergies renouvelables dans les marchés de l'électricité et du gaz.

Mécanisme de CV

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a poursuivi en 2018 sa participation à la réflexion de la CWaPE relative à un nouveau mécanisme de soutien. Fin mai 2018, EDORA remettait une analyse assortie de messages clés et de recommandations à la CWaPE.
  - EDORA a également participé à la task-force CV présidée par D. Ernst, mais les recommandations de cette task-force sont restées lettre morte auprès du pouvoir politique.
  - Fin 2018 et début 2019 EDORA a été régulièrement en contact avec l'administration et le cabinet afin de faire valoir son positionnement relatif à la réforme du mécanisme des certificats verts, nourri par plusieurs GT « soutien » internes :
    - En novembre 2018, un avis commun EDORA-FEBEG a été transmis aux autorités suite à la première lecture de l'AGW modificatif.
    - En février 2019, un courrier commun EDORA-FEBEG a été transmis au Ministre de l'Energie suite à la deuxième lecture de l'AGW modificatif.
    - En avril 2019, EDORA a été auditionnée en Commission énergie du Parlement wallon concernant le projet de décret « mobilisation » (mécanisme BNP Paribas Fortis).
  - Les points d'attention principaux portés par EDORA lors de cette réforme ont été les suivants :
    - Prévoir des enveloppes CV suffisantes pour poursuivre le développement des filières d'électricité verte.
    - Trouver une solution aux listes d'attente, notamment dans les filières éolienne et hydroélectrique.
    - Garantir les éléments fondamentaux de la sécurité d'investissement.
    - Donner une perspective de soutien pour les installations existantes, notamment en cas de modifications et/ou de prolongation.
    - Définir des modalités d'octroi de soutien différenciées en fonction des besoins des filières (durée d'octroi, dégressivité, etc.).

Mécanisme de CV

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Le décret « mobilisation CV », ainsi que l'AGW modificatif, ont été adoptés respectivement par le Parlement et le Gouvernement.
  - EDORA mènera incessamment une évaluation approfondie de ces textes afin d'éventuellement faire modifier auprès du prochain Gouvernement l'un ou l'autre élément problématique de la réforme.
  - EDORA sera particulièrement attentive à la définition par l'administration de la nouvelle méthodologie de taux d'octroi, ainsi qu'à la gestion de l'octroi des certificats verts suite au transfert de compétences de la CWaPE vers la DGO4 énergie.

Mécanisme de rémunération de la capacité (CRM)

- **CONTEXTE**
  - La fermeture des centrales nucléaires prévue d'ici 2025 engendrera une baisse de la capacité de production en Belgique de près de 6 GW.
  - Afin de maintenir la sécurité d'approvisionnement en termes d'adéquation entre l'offre de capacité et la demande, une nouvelle loi a été votée en avril 2019 qui vise à rémunérer les capacités de production, de stockage et/ou de réduction de la demande pour leur disponibilité aux moments critiques.
- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - La visibilité à l'horizon 2025-2030 est essentielle pour le déploiement des sources d'énergie durable (renouvelables, stockage, DSR, etc.), ce qui implique une confirmation de l'échéancier de sortie du nucléaire.
  - Le mécanisme de rémunération de la capacité visera toutes les formes de capacité, existantes et à développer, en vue de couvrir la pointe. Cette nouvelle forme de soutien devra être complémentaire au développement des sources renouvelables décentralisées.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a participé à plusieurs groupes de travail du Users' Group d'Elia.
  - EDORA a coorganisé fin avril 2019, en partenariat avec d'autres fédérations belges de l'énergie durable, un workshop sur le mécanisme CRM avec présentation de solutions alternatives et innovantes pour couvrir les besoins en capacité.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - La loi sur le mécanisme CRM est un cadre légal qui doit être complété par de nombreux arrêtés d'exécution.
  - EDORA approfondira son expertise sur ce mécanisme, notamment via le Users' Group d'Elia, afin de développer une compétence d'avis sur cette nouvelle forme de soutien.

Mécanisme de soutien au biogaz injection

- **CONTEXTE**
  - La biométhanisation est une technique éprouvée et qui présente un beau potentiel en Wallonie. Actuellement, le biogaz généré est principalement utilisé sur ou à proximité du site de production, à travers des cogénérations.
  - Plusieurs projets d'injection du biométhane dans le réseau de gaz ont été initiés, afin de diversifier les utilisations. Le Gouvernement, à l'initiative du Ministre de l'Energie, a mis en place une nouvelle forme de soutien à travers le mécanisme des labels de garantie d'origine (LGO) octroyés au biogaz injecté, pouvant être valorisés via des CV additionnels accordés aux installations de cogénération utilisant les LGO.
- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Assurer la stabilité du nouveau système de soutien afin de permettre le développement des projets de biogaz injection.
  - Dans un second temps, prévoir une simplification du soutien au biogaz injection et permettre de soutenir également le biogaz carburant.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a soutenu le nouveau mécanisme de soutien à travers des contacts avec le cabinet, l'administration et la CWaPE.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - EDORA suivra avec attention l'opérationnalisation du système LGO/CV additionnels, notamment dans le cadre du transfert de compétences de la CWaPE vers la DGO4.
  - EDORA sera attentive au retour de la Commission européenne relatif au soutien direct à un prix minimum garanti du biogaz injecté (en €/MWh).
  - EDORA poursuivra son travail avec les membres concernés pour proposer un soutien effectif au biogaz carburant.

#Tarification carbone

Tarification carbone

- **CONTEXTE**
  - Notre fiscalité environnementale est embryonnaire et les émissions de gaz à effet de serre y échappent pour l'essentiel.
  - 37% seulement de nos émissions sont couvertes par le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (ETS), à un prix d'équilibre insuffisant pour stimuler une transition énergétique soutenue.
  - La prise en compte insuffisante des coûts externes des énergies fossiles et fissiles fausse la concurrence entre les différentes sources d'énergie et pénaliserait gravement le déploiement des énergies renouvelables, si elle n'était compensée par des mesures de soutien compensatoires.
- **ENJEU**
  - La tarification du carbone est considérée par la plupart des experts comme un instrument incontournable pour accélérer notre transition vers une société bas carbone.
  - Devenir une société bas carbone et durable tout en stimulant l'emploi et en protégeant les bas revenus est possible moyennant une taxe carbone bien calibrée, mise en place dans un cadre budgétairement neutre et accompagnée de mesures efficaces, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA plaide pour l'internalisation de l'impact climatique des politiques énergétiques par l'introduction d'une taxe carbone dans le cadre d'un tax shift.
  - EDORA recommande par ailleurs la mise en œuvre progressive, planifiée et prévisible de ce shift fiscal, afin de permettre aux ménages et aux entreprises de s'y adapter.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Plusieurs partis politiques se sont récemment montrés réceptifs aux propositions d'EDORA en la matière.
  - EDORA poursuivra son travail de fond pour alimenter les réflexions sur le sujet, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte énergétique et du plan national énergie-climat.

#Eolien

Dossiers éoliens

- **Sécurisation juridique**
  - Recours contre les conditions sectorielles éoliennes
  - Recours contre le CoDT
  - Conseil d'Etat
- **Levée et clarification de contraintes**
  - Libération de zones militaires
  - Concertations avec Belgocontrol - Skeyes
  - Mesures environnementales
- **Elargissement temporaire de voirie**
- **Données cadastrales**
- **Evolutions positives de la « *Pax Eolienica* »**

Contexte

- Le Gouvernement wallon a rappelé dans son AGW « certificats verts » d'avril 2019 l'objectif wallon de production éolienne de 2.437 GWh pour 2020 et a fixé un objectif de 4.600 GWh pour 2030. Ces objectifs nécessitent une installation annuelle d'environ 100 MW.
- Malgré une reprise conjoncturelle de l'installation éolienne depuis quelques mois, l'insécurité juridique du secteur reste profonde (environ 300 MW de projets bloqués au niveau du Conseil d'Etat) avec des procédures de recours en annulation toujours plus longues.
- Un processus de « *Pax Eolienica* » avait été lancé par le Gouvernement wallon afin d'améliorer la sécurité juridique du secteur, de lever certaines contraintes à l'installation et d'apaiser le climat de développement. Le Gouvernement espérait pouvoir utiliser les avancées engrangées pour justifier une diminution du niveau de soutien à l'éolien.
- Si quelques mesures de la « *Pax Eolienica* » ont positivement évolué, les principales contraintes au développement éolien (contraintes aéronautiques, environnementales, accès aux données cadastrales, non utilisation des meilleures techniques disponibles,…) subsistent et se sont même renforcées pour certaines d'entre elles.
- L'activité de développement du secteur est cependant toujours importante (environ 1,3 GW de projets en cours), ce qui laisse espérer qu'une levée future de certaines contraintes au développement permettra d'atteindre (voire de dépasser) les objectifs wallons pour 2030.

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes

- **CONTEXTE**
  - Le Conseil d'Etat a annulé en novembre 2017 l'arrêté du Gouvernement wallon sur les conditions sectorielles tout en en maintenant les effets durant 3 ans, précisant que les conditions sectorielles auraient dû répondre à une procédure de type «plan et programme».
  - Afin de lancer la procédure de « réparation », le Gouvernement a adopté en première lecture (février 2018) le projet d'AGW « conditions sectorielles » de 2014, a validé le contenu du rapport sur les incidences environnementales, a validé l'utilité de définir les conditions et méthodes de mesures acoustiques et a chargé le Ministre de l'Environnement de les intégrer au processus d'adoption des nouvelles conditions sectorielles.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Réparer au plus vite les conditions sectorielles éoliennes tout en conservant les mêmes limites acoustiques que celles de l'arrêté initial et en modifiant certaines dispositions du texte initial incohérentes ou source d'insécurités juridiques.
  - Sécuriser la méthodologie de suivi acoustique, tout en assurant la faisabilité de sa mise en œuvre.

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA s'était portée en intervention du recours contre l'AGW « conditions sectorielles » de 2014 et avait contribué à ce que les moyens relatifs aux limites acoustiques des conditions sectorielles ne soient pas accueillis par le Conseil d'Etat.
  - Pour EDORA, il est donc essentiel de maintenir la plupart des limites acoustiques de l'AGW de 2014 car elles sont cohérentes avec la nécessité de trouver un juste équilibre entre les intérêts énergétiques, d'une part, et de protection des riverains, d'autre part.
  - EDORA a poussé, de manière répétitive, le Gouvernement à lancer au plus vite l'appel d'offres lié à la réalisation de l'étude d'incidence « plan programme ».
  - EDORA a remis un avis d'initiative au consortium en charge de la rédaction de l'étude d'incidence « plan programme » afin de les sensibiliser à la nécessité :
    - ✓ d'adapter les valeurs acoustiques au sein de la ZAE, afin de rester cohérent avec les conditions générales auxquelles l'AGW conditions sectorielles fait référence
    - ✓ de se pencher sur la pertinence du maintien du passage de la valeur limite de 43 dBA à 40 dBA pour les « nuits chaudes » (en termes de protection acoustique des riverains)
    - ✓ de clarifier le critère « garantie d'insonorisation » qui se trouve dans le cadre de la dérogation pour cause de bruit de fond important.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - EDORA continuera à pousser le Gouvernement wallon à réparer le texte des conditions sectorielles avant la fin du maintien des effets, afin d'éviter toute période d'insécurité juridique supplémentaire.
  - EDORA veillera à ce que le Gouvernement assure une réparation adéquate du texte en application de la directive 2001/42/CE, pour éviter toute source d'insécurité juridique supplémentaire.
  - EDORA demandera à être consultée au cours du processus afin d'apporter le retour d'expérience de « terrain » du secteur pour ajuster certaines dispositions de l'AGW conditions sectorielles et de l'AM sur la méthodologie acoustique.

CoDT

- **CONTEXTE**
  - Le Parlement wallon a adopté en 2016 le décret sur le « Code du développement territorial » (CoDT) fixant notamment des « zones capables pour l'éolien » (proximité des infrastructures et ZAE). Le CoDT est entré en vigueur le 1er juin 2017.
  - Le CoDT a fait l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle pour un manquement présumé à la procédure « plan et programme » concernant certaines dispositions éoliennes. Ce recours portait aussi bien sur les « zones capables » que sur la procédure de dérogation.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Eviter qu'en l'absence de CWATUP un accueil favorable de ce recours par la Cour constitutionnelle plonge le secteur dans une insécurité juridique profonde (notamment à l'égard des permis octroyés sous le CoDT).
  - Veiller à éviter une annulation des articles incriminés, avec un accent particulier sur le « sauvetage » du processus de dérogation.
  - Pousser le Gouvernement à anticiper les conséquences de la décision de la Cour constitutionnelle.

CoDT

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA avait mis en garde le Gouvernement concernant les risques juridiques de ne pas envisager une « réparation », à titre conservatoire, du CoDT.
  - Après l'entrée en vigueur du CoDT, EDORA avait décidé de se porter en intervention du recours devant la Cour constitutionnelle en concentrant son argumentation sur l'irrecevabilité du recours, la réfutation du moyen unique et, le cas échéant, le maintien des effets des dispositions annulées.
  - Suite aux premières séries de mémoires, EDORA a pu enregistrer une première avancée avec le désistement des requérants concernant leur demande initiale d'annulation des articles relatifs à la dérogation. Ceci permettrait d'éviter une impossibilité d'octroi de permis à l'avenir.
  - EDORA a participé à l'audience du 16 janvier 2019 devant la Cour constitutionnelle.
  - Après plus d'un an et demi de procédure, la Cour constitutionnelle a rejeté le 28 février 2019 le recours, mettant ainsi fin aux risques futurs d'immobilisme législatif. Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour le secteur éolien.

Conseil d'Etat

- **CONTEXTE**
  - Recours quasi systématique contre chaque permis éolien octroyé.
  - Environ 300 MW de projets éoliens actuellement bloqués au niveau du Conseil d'Etat pour parfois plusieurs années.
  - En conséquence, prise de risque des développeurs de projets avec des constructions sous recours.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Amélioration de la sécurité juridique en diminuant les risques de recours et en accélérant les procédures en recours.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a appelé le Gouvernement à clarifier le cadre règlementaire en proposant des pistes de solutions (cf. dynamique de la Pax Eolienica).
  - EDORA appelle le Gouvernement wallon à initier un processus de réforme des règles du Conseil d'Etat qui imposerait des délais de rigueur pour les recours en annulation contre les permis relatifs aux projets d'intérêt public.

Conseil d'Etat

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Afin de renforcer la portée de cette demande, EDORA a contribué à la formation d'une coalition d'acteurs économiques et a ainsi cosigné un appel commun avec l'Union Wallonne des Entreprises, l'UPSI (secteur immobilier), la FEBEG, la Confédération Construction Wallonne et Wallonie Développement (intercommunales) plaidant pour l'établissement d'un délai de rigueur de 6 mois pour les recours en annulation au Conseil d'Etat.

  → lien vers la lettre

  - EDORA a obtenu l'engagement des différents partis politiques francophones d'œuvrer à une telle diminution des délais de recours au Conseil d'Etat lors de la prochaine législature.
  - EDORA a lancé un processus de rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur les permis éoliens et études d'incidence environnementale à l'attention du secteur éolien.

- **PERSPECTIVES**
  - EDORA veillera à ce qu'un processus de réforme du Conseil d'Etat soit inscrit dans les déclarations de politiques régionales et générale et devienne une priorité politique pour la future législature.
  - EDORA finalisera la rédaction du guide de bonnes pratiques, sur base de la jurisprudence, afin de renforcer la sécurité juridique des futurs permis éoliens et études d'incidence environnementale.

Libération de contraintes militaires

- **CONTEXTE**
  - EDORA avait poussé le précédent Gouvernement wallon à entrer en négociation avec le Gouvernement fédéral afin de libérer quelques zones militaires qui étaient interdites aux éoliennes.
  - EDORA a souhaité qu'une nouvelle phase de négociation soit lancée sous la présente législature et a obtenu un accord de principe des différents ministres en charge.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Libérer de nouvelles zones (actuellement interdites aux éoliennes) qui soient en ligne avec les priorités du Gouvernement wallon et le potentiel venteux.
  - Assouplir certains critères de hauteur.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a proposé aux Ministres wallons et fédéraux 10 sites de libération précis, cohérents avec les priorités politiques wallonnes, pouvant conduire à l'installation d'une soixantaine d'éoliennes actuellement interdites. Un processus de négociations est ainsi lancé entre les ministres régionaux et fédéraux en présence d'EDORA.
  - Fin 2017, la Défense avait accepté de libérer un des sites proposés par EDORA, permettant ainsi l'installation d'une dizaine d'éoliennes supplémentaires.
  - En 2018, EDORA a poursuivi son travail de demande de libération des sites restant en proposant également des sites précis de compensation (à faible intérêt éolien) afin de faciliter la décision relative à la libération de contraintes.
  - EDORA a également contribué, avec fruit, à modifier le positionnement d'une nouvelle zone de parachutage qui aurait hypothéqué la réalisation d'un projet éolien historique.

Libération de contraintes militaires

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Suite aux demandes répétées du secteur, la Défense a accepté en mai 2019 de revoir à la hausse ses contraintes de hauteur en zones CTR (aéroport militaire), ce qui permettra ainsi l'installation d'éoliennes de plus grande taille, avec une influence positive sur le productible.
  - Si la Défense n'a pu donner suite, sous cette législature, aux nouvelles demandes de libération de sites en zones d'entraînement militaire, la Défense annonce se lancer après les élections dans une dynamique de mise en place d'un nouveau cadre législatif ou règlementaire dans lequel les demandes d'EDORA pourront s'intégrer.
  - EDORA a également accompagné l'élaboration d'une solution technique, initiée par les acteurs du secteur éolien, en vue d'un balisage centralisé des éoliennes en zones d'entraînement militaire, afin de réduire l'incidence visuelle nocturne des éoliennes.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - EDORA persévèrera dans la demande de nouvelles libérations de contraintes lors de la prochaine législature.
  - EDORA veillera à ce qu'un assouplissement des contraintes figure dans les déclarations de politiques régionales et fédérale et poursuivra les discussions relatives aux sites à libérer afin de permettre la libération de nouveaux sites avec proposition de sites de compensation de faible intérêt éolien.
  - EDORA tentera aussi d'assouplir les critères MVA et participera activement au futur cadre législatif et règlementaire proposé par la Défense.

Concertation avec Skeyes - Belgocontrol

- **CONTEXTE**
  - Les contraintes aéronautiques restent très problématiques en Belgique, avec une grande densité de radars et d'aéroports.
  - Afin d'améliorer l'échange d'informations avec Skeyes et d'encourager au bon suivi des demandes du secteur éolien, EDORA a initié une dynamique de rencontres semestrielles entre le secteur éolien (helpdesk d'EDORA) et Skeyes.
  - Suite au remplacement du radar de Florennes, une installation éolienne ne semble toujours pas envisageable dans la zone (environ 100 MW éoliens potentiellement bloqués).

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Permettre l'installation d'éoliennes dans des zones actuellement (quasi) interdites, via le développement de mesures d'atténuation.
  - Améliorer les échanges avec Skeyes.
  - Œuvrer à faciliter la mise en œuvre d'une solution technique (wind farm filter) dans la zone du radar de Florennes.

Concertation avec Skeyes

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Suite aux demandes d'EDORA, Skeyes avait accepté de lancer une étude visant à répertorier l'ensemble des solutions techniques d'atténuation possibles à proximité du radar de Liège.
  - EDORA a fourni à Skeyes la localisation du potentiel éolien dans la zone du radar de Liège afin d'alimenter le travail de réalisation de la « surveillance roadmap » visant à identifier la bouquet de mesures d'atténuation potentiellement adéquat.
  - Suite au blocage relatif à la mise en place d'un « wind farm filter » dans la zone du radar de Florennes, EDORA a interpelé le Ministre Bellot afin qu'il facilite la mise en œuvre de la solution technique en tentant de lever les divergences juridiques persistantes. Le Ministre Bellot en a fait une priorité de fin de législature.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - EDORA tentera d'inscrire la levée de contraintes aéronautiques civiles dans les déclarations de politiques régionales et fédérale.
  - EDORA veillera à un aboutissement de la « surveillance roadmap » permettant l'installation d'éoliennes à plus grande proximité du radar de Liège et à une mise en œuvre effective d'un « wind farm filter » au niveau du radar de Florennes, afin de permettre l'installation des 100MW de projets éoliens actuellement bloqués dans la zone.

Clarification des mesures environnementales

- **CONTEXTE**
  - Depuis plusieurs années, EDORA est en négociation avec le DNF et le DEMNA en vue d'obtenir un protocole d'accord pour la mise en œuvre de mesures environnementales liées aux projets éoliens. Cette négociation avait été entamée suite à un mandat politique donné par 3 ministres (Energie, Aménagement du Territoire et Nature).
  - En janvier 2018, un accord de principe a été trouvé entre EDORA, le DNF et le DEMNA sur un texte permettant de clarifier et réduire l'ampleur des mesures de compensation et d'atténuation. Cet accord n'a malheureusement pas été officiellement approuvé par l'autorité.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Obtenir un protocole de mesures environnementales qui soit objectif, clair et limite l'ampleur des bridages au strict nécessaire.
  - Œuvrer à la mise en place d'une sorte de « banques d'habitats » facilitant les procédures d'approbation de permis, abaissant les coûts et augmentant l'efficacité des mesures de compensation.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a multiplié les demandes d'approbation officielle du protocole négocié avec le DNF et le DEMNA, dans le cadre de la 11ième mesure de la « Pax Eolienica ».
  - Suite aux demandes répétées d'EDORA concernant le principe de « banques d'habitat », le principe d'un « fonds de protection de la biodiversité » a été créé via le décret-programme voté le 17 juillet 2018. Le Gouvernement a adopté, en première lecture, le 24 janvier 2019 l'AGW portant sur le fonctionnement du Conseil du Fonds.

Clarification des mesures environnementales

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a réagi au projet d'AGW en indiquant l'importance que le fonds prévu soit de nature à diminuer l'ampleur et le coût des mesures environnementales et n'augmente pas l'insécurité juridique liée à une nouvelle instance d'avis. EDORA attire également l'attention du Gouvernement sur l'importance d'établir une grille standard de conversion du montant des mesures de compensation et d'apporter plus de clarté en termes de responsabilités pénales (exonération du titulaire de permis).

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Pousser le Gouvernement a officiellement approuver le protocole de mesures environnementales négocié entre EDORA, le DNF et le DEMNA.
  - Suivre et œuvrer à la mise en place d'un Fonds de protection de la biodiversité qui réduise l'ampleur et le coût des mesures environnementales.

Elargissement temporaire de voirie

- **CONTEXTE**
  - Suite à un arrêt du Conseil d'Etat, l'administration estimait que tous les projets de modification de voiries temporaires devaient être considérés comme des projets émargeant du décret du 6 février 2014 sur les voiries communales.
  - Ceci impliquerait une consultation obligatoire du conseil communal avec risque de blocage et de nouvelles sources d'insécurité juridique.
  - Le souci est que le décret du 6 février 2014 n'explicite pas la notion de « voirie temporaire ».

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - L'interprétation de l'administration impliquerait une consultation obligatoire du conseil communal avec risque de blocage et de nouvelles sources d'insécurité juridique.

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**
  - EDORA a donc demandé au Gouvernement de clarifier la notion de « voirie temporaire » tout en l'exemptant de la nécessité de consultation du conseil communal.
  - Suite aux demandes du secteur, le Gouvernement wallon a adopté un AGW visant à clarifier l'interprétation de l'accord préalable nécessaire concernant les modifications temporaires de voiries. Cet AGW précise que « *la modification d'une voirie communale pour une durée n'excédant pas douze mois et nécessaire à la mise en œuvre d'un permis unique n'est pas soumise à l'accord préalable du conseil communal ».*
  - Cet AGW est également à portée rétroactive.

Données cadastrales

- **CONTEXTE**
  - Difficulté, et souvent impossibilité, d'obtention des données cadastrales liées aux projets éoliens pour des raisons relatives à la protection des données à caractère personnel.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - L'absence de mise à disposition des données cadastrales est de nature à hypothéquer le développement des futurs projets éoliens.

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**
  - EDORA avait pris contact avec le SPF et la Commission de la protection de la vie privée afin d'analyser les conditions d'octroi d'une dérogation sectorielle en vue d'obtenir ces données.
  - Face à la réaction de la Commission de la protection de la vie privée, EDORA a privilégié l'option politique dans la recherche d'une solution structurelle et a demandé aux ministres wallons d'en faire une de leur priorité. Ce point avait ainsi été inscrit dans la liste des priorités d'action de la « *Pax Eolienica* ».
  - EDORA a réuni un groupe de travail composé de représentants des cabinets des ministres wallon et flamand de l'énergie.
  - EDORA a ainsi fait une proposition concrète et justifiée de modification du décret « électricité » afin de renforcer le caractère « d'intérêt général » lié à la production éolienne (la proposition d'amendement d'EDORA vise à couvrir les « opérations » qui se trouvent en amont des travaux, comme la prospection foncière). Cette proposition sert de base à l'élaboration d'un projet de décret wallon en préparation.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Pousser et accompagner le Gouvernement à trouver une solution structurelle à la mise à disposition des données cadastrales à l'égard des éoliennes, via notamment le suivi du projet de décret wallon.

Evolutions positives de la « *Pax Eolienica* »

- **CONTEXTE**
  - En réponse à la demande d'EDORA, le Gouvernement avait décidé de lancer un processus de sécurisation juridique du secteur via une « *Pax Eolienica* ».
  - Les avancées prévues devaient être liées à une réduction du niveau de soutien pour les futurs projets éoliens.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Lever un maximum de contraintes au développement éolien via le processus de « *Pax Eolienica ».*

- **POSITIONNEMENT D'EDORA et AVANCEES**
  - En réponse aux demandes d'EDORA, le Gouvernement wallon a adopté en deuxième lecture (6 décembre 2018) la proposition de modification décrétale nécessaire visant à également prolonger « le volet urbanisme » des permis éoliens de 20 à 30 ans.
  - Suite aux demandes du secteur, une modification décrétale de 2018 permet la suspension du délais de péremption des permis d'environnement, en cas de recours au Conseil d'Etat.

Evolutions positives de la « *Pax Eolienica* »

- **POSITIONNEMENT D'EDORA et AVANCEE**
  - Suite au groupe de travail initié par EDORA avec le cabinet du Ministre de l'Energie et l'administration, une circulaire impérative du Ministre Di Antonio précise que la distance entre les éoliennes et les logements en zone d'activité économique (ZAE) sera dorénavant uniquement définie par l'étude de risque (distance de garde : longueur de pale + 10 m), comme souhaité par EDORA. Cette disposition lève une grosse incertitude sur la notion de distance entre les éoliennes et les habitations en ZAE.
  - Une note verte du Ministre Di Antonio répond aux demandes d'EDORA en termes d'harmonisation des distances de gardes pour l'implantation éolienne à tous types de voiries. La distance de garde correspond à « longueur de pale + 10m ». Au-delà, une étude de risque est requise.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**
  - EDORA veillera à assurer, lors de la prochaine législature, un suivi adéquat des mesures de la « *Pax Eolienica »* qui n'ont pas abouti sous cette législature.

#Bioénergies

Plan Biomasse

- **CONTEXTE**
  - Parce qu'elle peut être stockée et/ou convertie (en biogaz, biocarburant ou électricité), la biomasse, issue de résidus de bois, de cultures dédiées ou de déchets agricoles et ménagers, est une source d'énergie polyvalente, modulable et même stockable, complémentaire des autres sources d'énergie renouvelable.
  - Les bioénergies représentent 73% des énergies renouvelables produites en Belgique (75% en Wallonie), dont la moitié environ à partir de bois, et touchent directement les trois secteurs énergétiques : électricité, chaleur-refroidissement et transport.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - En Wallonie, la biomasse offre de belles perspectives de substitution aux combustibles fossiles importés, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de soutien de l'activité économique en zones rurales.
  - L'exploitation des bioénergies nécessite cependant un encadrement et un monitoring adéquats, afin d'en développer les gisements locaux, d'en stimuler le déploiement et d'en optimiser les retombées positives, et ce, tant au niveau des gisements mobilisables (pratiques sylvicoles et agricoles, distances parcourues), qu'au niveau de leur conversion (qualité de la combustion et débouchés divers).
  - En dépit de leurs nombreux avantages, les bioénergies ont encore besoin de mécanismes de soutien adéquats pour être concurrentielles dans le contexte actuel.

Plan biomasse

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

  EDORA plaide pour un Plan de développement Biomasse 2020-2030 incluant :

  - Un inventaire détaillé des gisements pertinents disponibles
  - Une séparation stricte des déchets organiques et des ordures ménagères
  - Le déploiement progressif d'unités de biométhanisation sur l'ensemble du territoire
  - Une stratégie pour l'utilisation du gaz renouvelable en Wallonie
  - La promotion active du bois dans la construction en synergie avec le bois-énergie
  - Un mécanisme de soutien au gaz renouvelable, afin de renforcer la filière
  - L'activation du soutien direct (en €/MWh) à l'injection de biogaz
  - Un cadre pour le soutien au biogaz carburant

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

  La mise en place d'un nouveau gouvernement, l'intérêt croissant des citoyens pour les enjeux climatiques et la transition énergétique, et la finalisation du PNEC offrent un contexte propice au développement de politiques plus volontaristes en matière de bioénergies.

GT biométhanisation

- **CONTEXTE**
  - Fin 2018, les cabinets des Ministres de l'Energie et de l'Agriculture ont lancé un groupe de travail « biométhanisation ».
  - Ce GT se concentre sur les biométhanisations agricoles et vise à mener une réflexion sur les mesures nécessaires pour améliorer le cadre régulatoire de la filière.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - La biométhanisation agricole dispose d'un potentiel important à partir de ressources wallonnes actuellement trop peu valorisées (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intercalaires, etc.).
  - Le cadre régulatoire est trop complexe pour exploiter pleinement les projets potentiels d'unités de biométhanisation, en particulier les législations relatives à la valorisation du digestat et les conditions sectorielles.
  - Le soutien aux unités de biométhanisation ne doit pas seulement se baser sur l'électricité verte produite, mais également sur les nombreux co-bénéfices au niveau agricole et environnemental.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a participé au lancement du GT biométhanisation et a rappelé l'importance de garder un soutien proportionné pour la filière, qui se diversifie eu égard aux bénéfices agricoles et environnementaux de la filière.
  - EDORA a collaboré avec ValBiom en matières de potentiel et de pistes d'amélioration du cadre régulatoire (digestat et conditions sectorielles).

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Le GT biométhanisation devra être réactivé, sous sa forme actuelle ou sous une autre forme, une fois le nouveau Gouvernement installé, et ce, afin d'aboutir à une liste d'actions concrètes.
  - EDORA assurera une veille des nouveaux projets et des projets existants bénéficiant du soutien CV.

#Réseaux de chaleur

Réseaux de chaleur

- **CONTEXTE**
  - Alors qu'ils desservent déjà plus de 50% des foyers dans 7 pays de l'UE, les réseaux de chaleur, toutes sources de chaleur confondues, sont encore relativement rares dans notre pays.
  - Le Gouvernement a initié un projet de décret cadre pour le développement des réseaux de chaleur.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - La reconnaissance de la contribution essentielle des sources de chaleur verte et des réseaux de chaleur dans l'atteinte de l'objectif et la mise en place de mécanismes de soutien adéquats.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**

  EDORA demande :
  - la mise en place d'un cadre de soutien au déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des sources renouvelables ou de chaleur fatale, en impliquant plus résolument les pouvoirs locaux.
  - un examen systématique des opportunités d'implantation de réseaux de chaleur, couplés à de la cogénération biomasse ou à une autre source de chaleur verte, pour tout nouveau lotissement ainsi que lors des chantiers de construction ou de rénovation lourde de voiries ou d'équipements collectifs d'une certaine importance.
  - la révision du traitement pénalisant réservé aux réseaux de chaleur dans le calcul de la PEB.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Suivi du projet de décret relatif aux réseaux de chaleur et transposition des éléments 'réseaux de chaleur' de la nouvelle directive européenne sur les énergies renouvelables.
  - Afin de pouvoir, dès l'entame de la prochaine législature, sensibiliser un maximum de décideurs politiques, notamment locaux, à l'intérêt des réseaux de chaleur dans la décarbonation de notre système énergétique, EDORA s'associe à ODE Vlaanderen et à l'Ambassade du Danemark pour l'organisation d'un grand événement sur les réseaux de chaleur, à Bruxelles, dans le courant de l'automne 2019.

#Photovoltaïque

Contexte de la filière

- Le photovoltaïque est une filière renouvelable qui offre d'importantes perspectives technologiques à court, moyen et long termes.
- Suite à la forte diminution des coûts d'investissement, cette filière se trouve être au cœur de la transition énergétique en Europe et dans le monde. Depuis 2018, de gros projets de plusieurs MW ont notamment vu le jour en Wallonie.
- Dans le cadre du PNEC, la Wallonie s'est engagée à suivre un rythme structurel de 200 MWc d'installations photovoltaïques par an (contre 133 MW installés en 2018).
- La fin du soutien à la production pour les installations PV < 10 kW a été effective à partir de juillet 2018; seul subsiste le mécanisme de la compensation annuelle entre prélèvements et injections (compteur qui tourne à l'envers).
- Pour les installations PV > 10 kW, l'adaptation des coefficients kECO mène à des taux d'octroi inférieurs à 1 CV/MWh.

#Photovoltaïque

- **Tarif prosumer**
- **PV industriel et commercial**
- **Plan PV – mémorandum**
- **PV à Bruxelles**

Tarif prosumer

- **CONTEXTE**
  - La méthodologie tarifaire, adoptée par le Gouvernement en 2017, prévoit l'application d'un tarif d'utilisation du réseau pour les propriétaires de panneaux photovoltaïques en Wallonie (tarif prosumer). Le régulateur a fixé l'entrée en vigueur de ce tarif au 1er janvier 2020.
  - Début 2019, le Ministre de l'Energie a annoncé une exonération du tarif pour les prosumers dont l'installation est mise en service avant le 1er juillet 2019. Le projet de décret qui formalise cette disposition n'a finalement pas été adopté par le Parlement wallon.
- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Le développement de la filière photovoltaïque résidentielle a besoin de stabilité dans le cadre de soutien, de manière à déployer structurellement et intelligemment les nouvelles installations solaires photovoltaïques.
  - Le soutien aux installations résidentielles doit tenir compte de l'utilisation réelle du réseau et favoriser l'autoconsommation individuelle et/ou collective de l'électricité générée.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA :**
  - EDORA s'est positionnée contre l'exonération du tarif prosumer, car elle contrevient aux enjeux exposés ci-dessus : politique de stop & go et manque d'incitation à l'autoconsommation réelle.
  - EDORA a souhaité élargir la discussion à une réflexion globale sur l'évolution du mécanisme de la compensation annuelle, de manière à maintenir un mécanisme de soutien suffisamment attractif tout en améliorant les incitants au stockage et à la synchronisation entre production et consommation.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**
  - L'incertitude plane sur l'avenir du projet de décret relatif à l'exonération du tarif prosumer, dont un amendement a été proposé et soumis à l'avis du Conseil d'Etat.
  - EDORA sera attentive à l'évolution de ce dossier important pour la transition énergétique dans le segment résidentiel et sera à la disposition des autorités pour une réflexion plus large sur l'évolution du soutien aux installations PV résidentielles.

PV industriel et commercial

- **CONTEXTE :**
  - Le régime des certificats verts reste d'application pour le soutien aux installations > 10 kWc. Les taux d'octroi sont adaptés deux fois par an pour les nouveaux projets et les enveloppes de certificats verts ont été définies pour les prochaines années.
  - Les exigences techniques des GRD relatives à la protection de découplage et au placement du RTU engendrent des coûts qui freinent le développement de certains segments de puissance (notamment 10-50 kW et 250-400 kW).
- **ENJEUX POUR LE SECTEUR :**
  - Le développement de la filière photovoltaïque industrielle et commerciale est essentiel pour atteindre les objectifs du PNEC au niveau wallon.
  - Le cadre opérationnel favorisant l'autoconsommation collective, assorti d'un tarif incitatif, pourra constituer à terme un socle pour le phasing-out du soutien via les certificats verts.
  - Le potentiel reste encore trop peu exploité dans une série de segments spécifiques de la filière : 10-50 kW, 250-400 kW et > 1 MW en injection.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA :**
  - EDORA s'est positionnée dans le cadre de la réforme du mécanisme CV pour préserver une durée d'octroi de certificats verts de 10 ans (plutôt que 20), avec succès, et pour supprimer le plancher de 130€/MWh comme référence pour le prix de l'électricité autoconsommée, en vain.
  - EDORA a œuvré activement à la consultation organisée par Synergrid sur les prescriptions techniques C10/11 (cf. chapitre dédié à ce sujet).
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**
  - La méthodologie pour la fixation du taux d'octroi (nouveaux projets à partir de 2021) devra être définie par l'administration; EDORA poursuivra son travail de lobbying à ce sujet, notamment sur la prise en compte d'un prix de l'électricité autoconsommée reflétant les situations réelles des projets.
  - EDORA sera attentive aux initiatives qui seront prises pour mettre en place les appels à projet pour les installations PV > 1 MW en injection.

Plan PV – mémorandum

- **CONTEXTE**
  - Le photovoltaïque jouera un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs renouvelables de la Wallonie et de Bruxelles à l'horizon 2030.
  - De nouvelles initiatives politiques seront nécessaires pour doubler le rythme annuel d'installation, tant sur les toitures que hors toitures.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Exploiter pleinement le potentiel d'installations de panneaux photovoltaïques en Wallonie et à Bruxelles.
  - Identifier de nouveaux leviers permettant d'accélérer le rythme de déploiement des installations.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a rédigé début 2019 un mémorandum à l'attention des autorités politiques, dans lequel figure un chapitre sur l'exploitation du potentiel PV.
  - Les mesures proposées visent une procédure d'appel d'offres systématique pour les équipements collectifs, la définition d'un cadre d'implantation hors toitures (dont un recensement des terrains propices tels que certaines friches industrielles), l'évolution du système de soutien pour le PV résidentiel.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Les mesures photovoltaïques du mémorandum seront valorisées auprès des futurs partenaires du Gouvernement.

PV à Bruxelles

- **CONTEXTE**
  - Bruxelles est la seule Région en Belgique où le photovoltaïque résidentiel bénéficie toujours d'un soutien spécifique via les certificats verts.
  - Le soutien est différencié selon deux catégories d'installations : < 5 kW (résidentiel) et > 5 kW.
  - Le régulateur Brugel mène actuellement une vaste étude qualitative en vue de réviser éventuellement le système de soutien à l'avenir.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Exploiter pleinement le potentiel d'installations de panneaux photovoltaïques à Bruxelles.
  - Mieux calibrer le soutien en fonction de la puissance des installations, notamment en revoyant les taux d'octroi et en prévoyant de nouveaux segments de puissance.
  - Accompagner la fin du régime de la compensation annuelle pour les installations < 5 kW, prévue pour juin 2020.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA a participé début 2019 à deux tables-rondes organisées par le régulateur (Brugel).
  - EDORA a proposé de travailler sur les freins actuels tels que la proportion de copropriétés et de bailleurs, ainsi que les coûts logistiques.
  - EDORA propose également de mieux calibrer le système de soutien.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Les conclusions de l'étude de Brugel devraient être dévoilées prochainement et former la base de réflexion pour le futur Gouvernement bruxellois.
  - EDORA poursuivra ses contacts avec Brugel et le cabinet du futur Ministre de l'Energie.

#Hydroélectricité

Contexte de la filière

- L'hydroélectricité est une filière renouvelable bien établie en Wallonie, qui offre une électricité de qualité.
- La possibilité d'obtenir un taux d'octroi de CV supérieur à 1 CV/MWh (plafonné à 2,5 CV/MWh) a permis de relancer la filière depuis quelques années.
- Les enjeux actuels pour la filière sont les négociations relatives au repowering de centrales existantes et le bon aboutissement des projets liés aux concessions octroyées par la SOFICO.
- En 2018 et début 2019, EDORA a œuvré activement auprès de l'administration et du cabinet dans le cadre de la réforme du mécanisme des certificats verts, notamment sur les points suivants :
  - Augmentation significative des enveloppes CV en 2019 et 2020, afin de prévoir les volumes nécessaires aux projets initiés
  - Réforme du régime des modifications significatives, avec la possibilité d'une prolongation de l'octroi des CV au-delà de la première période d'octroi.

#Politique
européenne

Politique énergétique européenne – 2030

- **CONTEXTE**
  - La Commission européenne avait publié, en novembre 2016, le paquet intitulé « *Une Energie propre pour tous les européens* » dans le cadre de sa stratégie de l'Union de l'énergie.
  - Les propositions législatives publiées par la Commission incluent des révisions de directives et des nouveaux règlements en vue de rendre opérationnel le cadre nécessaire à l'atteinte des engagements énergétiques et climatiques fixés par l'UE à l'horizon 2030 et au-delà (cfr. Accord de Paris). Le processus de codécision devait se finaliser en 2018.
  - A l'instar des autres Etats-membres, la Belgique a été amenée à développer son plan national Energie-Climat 2030 et à se fixer ses propres objectifs, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - De nombreux dossiers stratégiques pour le secteur renouvelable sont influencés par l'issue du processus de codécision européen.
  - La hauteur de l'ambition des objectifs européens influence le niveau d'ambition national en termes de développement renouvelable.
  - Le processus de développement du PNEC incite la Belgique à poursuivre sa réflexion en matière de stratégie énergétique.

Politique énergétique européenne – 2030

- **POSITIONNEMENT D'EDORA :**
  - EDORA a suivi de près le processus de deuxième lecture et le trilogue européen relatif à la directive sur les énergies renouvelables 2030 (« *Renewable Energy Directive Recast* » REDII) et le règlement « Gouvernance ».
  - EDORA a ainsi relayé auprès des parlementaires européens belges et des gouvernements belges l'importance de revoir à la hausse l'objectif global, notamment sur base de nouvelles études socio-économiques.
  - EDORA a également suivi et relayé les principales demandes du secteur européen des énergies renouvelables relatives à la nouvelle directive « market design », notamment en termes de CRM et de standard de performance d'émissions de CO_2 des centrales pour pouvoir encore bénéficier de subsides.
  - EDORA a analysé le Plan National Energie Climat belge (PNEC) et a participé à l'exercice de comparaison des PNEC des différents états membres afin d'alimenter les réflexions nationales, notamment en termes de « bonnes pratiques étrangères ».

  → **Lien vers la réaction d'EDORA/ODE/BOP au PNEC**

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**
  - EDORA continuera à suivre de près la finalisation du PNEC belge en tentant de l'améliorer.
  - Une analyse comparative des différents PNEC européens permettra également à EDORA d'appuyer certaines demandes nationales sur base des bonnes pratiques étrangères.

Elections 2019

Elections 2019

- **CONTEXTE**
  - Des élections fédérale, régionales et européenne sont organisées le 26 mai 2019.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Dans le cadre de la campagne électorale, il est essentiel qu'EDORA puisse influer sur les contenus des programmes électoraux des différents partis ainsi que sur leurs priorités dans le cadre de la transition énergétique.
  - Afin de créer un cadre de travail propice pour la future législature, il est important qu'un maximum de propositions politiques d'EDORA puisse être intégré dans les déclarations de politiques régionales et générale.
  - Une diffusion massive du mémorandum d'EDORA couplée à une défense minutieuse des principales demandes de la fédération est de nature à positionner la fédération comme un interlocuteur incontournable de la transition énergétique pour la prochaine législature.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Après consultation de groupes de travail filières, du Comité stratégique et du Conseil d'administration d'EDORA, la fédération a publié son mémorandum « *Recommandations politiques pour une transition énergétique durable* » en janvier 2019.
  - Ce mémorandum se veut synthétique et subdivisé en 3 principaux axes :
    - Vers un système énergétique durable, flexible et décentralisé
    - Vers une exploitation maximale du potentiel renouvelable
    - Vers un coût vérité pour toutes les sources d'énergie
  - Le mémorandum d'EDORA développe chacun des axes et formule une cinquantaine de recommandations politiques. Une dizaine d'entre elles sont particulièrement mises en avant sous formes de mesures prioritaires pour la future législature.

  → **Lien vers le mémorandum**

Elections 2019

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Ce mémorandum a été massivement diffusé auprès de l'ensemble des partis politiques francophones, des ministres francophones des différents gouvernements belges, de l'ensemble des parlementaires francophones des commissions énergie et des parties prenantes du secteur énergétique belge.
  - Ce mémorandum a en outre fait l'objet de discussions particulières avec les représentants des différents partis politiques francophones et d'un débat politique entre les différents partis francophones après sa publication officielle.
  - Sa publication relativement précoce a permis d'alimenter avec fruit des parties de programme des partis et différents engagements politiques ont déjà été pris concernant certaines demandes et recommandations d'EDORA.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**
  - Tenant compte des engagements politiques pré-électoraux relatifs aux recommandations d'EDORA et de notre analyse minutieuse du programme des différents partis, EDORA œuvrera à ce qu'un maximum de ses recommandations politiques figure dans les déclarations de politiques régionales et générale.
  - EDORA assurera également le suivi minutieux de ces recommandations dans leurs mises en œuvre tout au long de la législature. Ces recommandations seront le cas échéant affinées.

#Communication

- Semaine PACE – novembre 2018
- Débat politique pré-électoral – mars 2019
- Plan de communication
- Présence d'EDORA dans la presse

Semaine wallonne « Air-Climat-Energie »

- **CONTEXTE**
  - La semaine wallonne « Air-Climat-Energie », ayant pour objectif de sensibiliser le grand public à travers diverses activités, s'est déroulée du 17 au 25 novembre sur tout le territoire wallon.
  - Un beau succès pour cette deuxième édition qui s'est terminée par le sommet wallon « Air - Climat – Énergie » le 22 novembre au Palais des Congrès de Liège.
  - Plusieurs membres d'EDORA (Ventis, Enersol, EDF Luminus et 2Valorise) ont participé à la semaine et ont été épaulés par EDORA dans l'organisation et/ou la promotion de leur évènement.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Lors de cet événement, EDORA et plusieurs de ses membres ont eu l'occasion de sensibiliser le grand public (écoles, techniciens, etc…) aux enjeux de la transition énergétique.
  - EDORA, aux côtés des organisateurs et partenaires de l'évènement, a rappelé l'importance du renouvelable dans la transition énergétique (de l'éolien avec Ventis et EDF Luminus, de l'économie circulaire avec 2Valorise et de la mobilité électrique avec Enersol).

edora

Débat politique pré-électoral

- **CONTEXTE**
  - Le 28 mars 2019, une centaine d'acteurs ont assisté à l'évènement organisé conjointement par EDORA et le Cluster TWEED afin de dresser l'état des lieux d'une transition énergétique durable.
  - EDORA y a détaillé son mémorandum et a ensuite organisé un débat politique où cinq des six principaux partis francophones du pays ont débattu de leurs propositions en matière de transition énergétique.
  - La matinée, quant à elle, était organisée par le Cluster TWEED dont plusieurs membres ont présenté une quinzaine de fiches-projets mettant en avant des idées innovantes en termes de micro-réseau, de stockage, de chaleur verte et de durabilité énergétique.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Lors de la présentation de son mémorandum et du débat politique, EDORA a rappelé l'importance pour nos politiques d'évoluer vers un système énergétique durable, flexible et décentralisé tout en assurant l'exploitation optimale du potentiel renouvelable ainsi qu'un coût vérité pour toutes les sources d'énergie.

Débat politique pré-électoral

- **LE POINT DE VUE DES ENTEPRISES**
  - Trois membres d'EDORA se sont prononcés sur plusieurs sujets importants : Ventis a insisté sur la nécessité de raccourcir les délais de recours au Conseil d'Etat, Becquerel Institute a montré les différentes possibilités en termes d'autoconsommation collective et Climact a présenté une étude sur la tarification carbone.

- **LE DEBAT POLITIQUE**
  - Le débat a été structuré sur les axes clefs suivants : les objectifs à atteindre à court et moyen termes en matière de renouvelables, les contraintes à lever pour favoriser leur développement, les alternatives à retenir dans le cadre de la sortie du nucléaire, l'exonération du tarif prosumer et la tarification carbone.
  - En terme d'objectifs, certains partis se basent sur les objectifs européens alors que d'autres partis plaident pour un relèvement des objectifs de la Belgique en matière d'énergies renouvelables.
  - Concernant les contraintes à lever, les délais de rigueur au Conseil d'Etat et l'éolien ont occupé une place prépondérante dans le débat.
  - Tous les partis s'accordent pour sortir définitivement du nucléaire en 2025 et pour trouver des alternatives d'ici là.
  - L'exonération du tarif prosumer a suscité des avis partagés : prônée par la majorité actuelle, son impact négatif sur l'autoconsommation a également été mentionné.
  - Concernant la tarification carbone, quasi tous les partis sont favorables à son instauration.

Plan de communication

<u>Phase 1</u> : dans le courant de l'été 2018, une enquête de satisfaction a été envoyée à l'ensemble des membres d'EDORA (une quarantaine de membres a répondu à l'enquête et après une analyse quantitative, une dizaine de rencontres bilatérales ont été organisées).

Réaliser un sondage auprès de nos membres. Nombre de réponses reçues : **40**

→

Analyse des données et statistiques des résultats obtenus

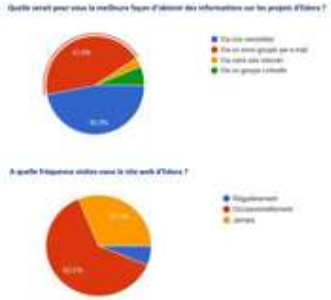

→

Organisation de rencontres bilatérales avec une dizaine de membres

<u>Principales conclusions de l'enquête de satisfaction :</u>

- ✓ Image relativement positive d'EDORA
- ✓ Préférence de recevoir l'information par newsletter ou envoi groupé par mail
- ✓ Faible fréquentation de notre site internet
- ✓ Donner plus d'informations sur l'actualité du secteur et d'EDORA sur notre site
- ✓ Organisation plus régulière d'évènements
- ✓ Interactions régulières avec les membres de cabinets belges
- ✓ Besoin de garantir un climat d'investissement le plus propice possible au développement des énergies renouvelables

edora

Plan de communication

- **Phase 2 : Finalisation de la stratégie de communication**

- **Objectif** : être considéré comme l'expert du secteur renouvelable (pour le politique et les médias).
- **Cibles :** Les membres de cabinets, les ministres, la presse et l'ensemble des médias.
- **Message :** apporter l'expertise nécessaire au rôle du renouvelable dans la transition énergétique nécessaire à la Wallonie et à Bruxelles.
- **Moyens :** ressources humaines : (chargée de communication : responsable de l'organisation d'évènements, contact presse, contact avec les membres, etc..), expertise de l'équipe et expertise des membres.
- **Outils :**

✓ Améliorer notre relation avec les médias en leur fournissant régulièrement de manière pro-active des informations sur le secteur (briefings techniques, envoi de chiffres-clés sur le secteur, etc…)

✓ Organiser un ou deux évènements politiques par an (concentrer énergie et ressources financières dans des évènements destinés au politique et dans la rencontre du secteur)

✓ Se joindre à des initiatives ponctuelles afin de toucher le grand public

✓ Définir un agenda des priorités et articuler notre communication autour de celui-ci

✓ Utiliser l'expertise et les réseaux des membres pour développer notre réseau et partager notre know-how

✓ Développer une réelle stratégie sur les réseaux sociaux

Plan de communication

- **Next steps**
  - Formation réseaux sociaux prévue en juin 2019
  - Actualisation de la mission et de la vision qui permettra de relancer la stratégie de communication
  - Définition des messages clés par filière afin de communiquer régulièrement sur les messages principaux de la fédération
  - Organisation d'un évènement photovoltaïque (BSD – octobre 2019)
  - Organisation d'un évènement réseaux de chaleur (décembre 2019)
  - Mise en place d'une réelle stratégie réseaux sociaux dans le courant de l'été 2019

Présence d'EDORA dans la presse

2018 = 24 citations dans la presse

→ **15 dans la presse écrite :**

2 dans la presse européenne spécialisée

5 pour l'Echo

2 pour le Soir

2 pour la Libre

3 dans le Trends-Tendance

et 1 dans l'Avenir

→ **6 dans la presse audio-visuelle :**

5 pour Canal-Z

et 1 pour la RTBF

→ **3 pour la radio :**

3 pour la Première

Si l'on s'en réfère au plan d'action national en matière d'énergies renouvelables, élaboré en novembre 2010, la Belgique reste dans les clous: sa trajectoire indicative prévoyait d'arriver à 8,6% d'énergies renouvelables en 2016. Nous y sommes. "Mais attention, la trajectoire n'est pas linéaire: elle évolue en forme de crosse de hockey, prévient Fawaz Al Bitar, conseiller chez Edora, la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables. Le gros de l'effort doit être réalisé en fin de période, et comme nous sommes partis, nous risquons de ne pas arriver aux 13% prévus."

Fawaz Al Bitar, a policy advisor at industry group Edora, said the sector has a "wish list" for the government but is awaiting "concrete" plans from Brussels before proceeding.

Dresser plus d'éoliennes vers le ciel de Wallonie

ÉNERGIE Edora demande au gouvernement d'instaurer la « pax eolienica »

835

Les différents participants à ce groupe de travail - en particulier Edora, la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables; la Febeg, qui regroupe la plupart des fournisseurs d'énergie; et TPCV - cherchent aujourd'hui à élaborer un texte final, pour le soumettre à leurs différentes instances. Le ministre de l'énergie Jean-Luc Crucke dit toujours espérer que cette task-force dégage un consensus. "Je suis un éternel optimiste, sinon j'aurais quitté la politique depuis longtemps."

« Il y a plusieurs moments où les coopératives peuvent entrer dans le projet », explique Fawaz Al Bitar. L'idéal, c'est de faire du co-développement : une coopérative s'associe à un promoteur éolien dès le début, en partageant donc les frais de développement. Même si ce cas de figure s'est déjà présenté, cela reste peu courant. « Il se présente rarement car cela implique une prise de risque importante pour une coopérative », poursuit Fawaz Al Bitar.

Dans le secteur, certains réclament que la barre soit rehaussée à 12.000 installations subsidiées en 2018, plutôt que 6.000. "Les 12.000 installations ne se feront pas, mais cela permettra au secteur de vendre dans la sérénité", argumente David Germani. "Il faudrait en tout cas un monitoring plus précis du nombre de dossiers acceptés par chaque GRD, semaine après semaine, ainsi qu'un monitoring du nombre de demandes rentrées", plaide Jehan Decrop, conseiller chez Edora, la fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables.

Le bond de la production d'origine éolienne n'est pas dû, au sens propre, à des vents favorables. "Même si le mois de décembre 2017 a été très venteux, un petit sondage auprès de quelques gros développeurs d'éolien onshore en Belgique montre que 2016 comme 2017 ont été globalement des années assez mauvaises, avec près de 10% de vent de moins qu'une année normale, explique Fawaz Al Bitar, conseiller chez Edora, la fédération des entreprises actives dans les renouvelables. C'est la hausse des capacités installées qui explique ce bon résultat." En 2017, de nouvelles éoliennes ont en effet été installées pour 86 MW en Wallonie et pour 214 MW en Flandre, faisant passer la puissance totale de 1.672 MW à 1.972 MW, soit une progression de près de 18%.

Wallonia wind industry group Edora said the problem is alarming in its scale. "Nearly all the sector is currently totally blocked in its development due to lack of access to this data," said adviser Fawaz Al Bitar.

#Au jour le Jour

- Le Conseil d'Administration
- L'équipe
- Représentation et mandats
- L'Energy Hub
- Nos membres

Au jour le jour - Conseil d'Administration

- HELLA Yvan - Président
- HELBIG Michel - Vice-Président
- JACQUINET André – Trésorier
- DE BOEVER Saartje
- DE SCHAETZEN Miguel
- JONG Dieter
- LEBLANC Xavier
- LESAFFER Filip
- MARCHAL Fabienne
- MAT Pierre
- MERTENS Dimitri
- MEYS Jean-François
- SANCHEZ Gregory
- THOUMSIN François
- TONNEAUX André

- Le CA se compose de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.
- Le Conseil s'est réuni à cinq reprises entre juin 2018 et mai 2019 afin de guider les actions d'EDORA.
- Les administrateurs assurent un lien très important avec l'équipe et les membres.
- Suite à l'Assemblée Générale du 5 juin 2018, le Conseil d'Administration est composé comme suit : voir tableau.
- Le mandat d'André Tonneaux a été reconduit. Filip Lesaffer et Xavier Leblanc ont rejoint le CA.

edora

Au jour le jour – L'équipe

Fawaz AL BITAR
Directeur Général
Conseiller en charge de la filière éolienne et de la politique européenne

Jehan DECROP
Conseiller en charge des dossiers : mécanismes de soutien, filière photovoltaïque et hydro

Eric MONAMI
Conseiller en charge des dossiers : filière biomasse, chaleur renouvelable et tarification carbone

Géraldine NETHERCOTT
Chargée de communication et de la gestion des affiliations

Contact :
Rue Royale 146
1000 Bruxelles

Tél. : 02 511 88 08
info@edora.be
www.edora.be

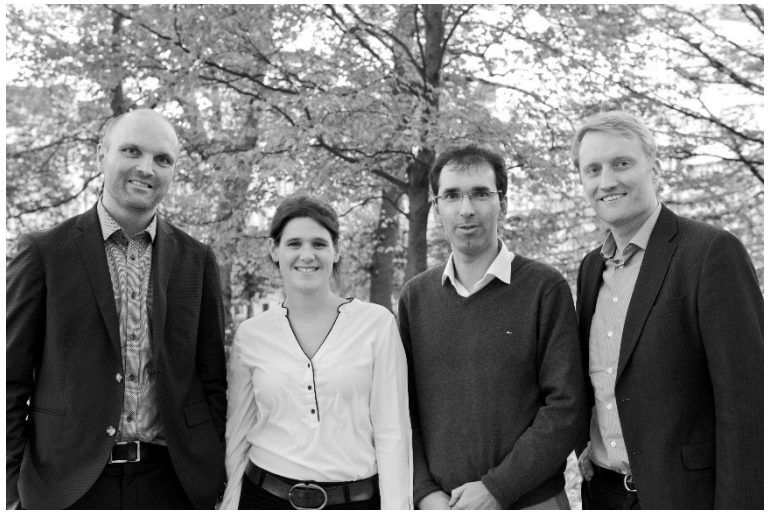

edora

Au jour le jour - Représentation et mandats

- Afin de représenter au mieux les intérêts du secteur renouvelable, EDORA est présente dans plusieurs organes consultatifs auprès desquels la fédération émet des avis sur diverses thématiques énergétiques abordées.

- EDORA siège ainsi au Conseil Général de la CREG, au Conseil des Usagers de la Région de Bruxelles-Capitale et participe activement au Users' Group d'ELIA qui traite de dossiers techniques relatifs aux réseaux.

- Outre son suivi politique et législatif des problématiques énergétiques à l'échelle belge et régionale, la fédération s'implique dans les dossiers européens au travers de ses affiliations auprès des fédérations européennes du secteur renouvelable, telles que :
  - Wind Europe, l'association européenne de l'éolien
  - SolarPower Europe, l'association européenne de l'industrie photovoltaïque
  - Bioenergy Europe, l'association européenne de la biomasse-énergie
  - EBA, l'association européenne du biogaz
  - EREF, l'association européenne des renouvelables

edora

L'Energy Hub

- EDORA a rejoint les 5ème et 6ème étages de l'Energy Hub fin 2018. La FEBEG et COGEN ont également rejoint l'équipage en Novembre 2018.
- Coordination : une fois par mois, les membres de l'Energy Hub se réunissent afin de « brainstormer » sur un thème. Les sujets abordés jusqu'à présent sont le plan national énergie climat, l'autoconsommation collective et le mécanisme de rémunération de la capacité. Il s'agit d'échanges informels visant à accroître la connaissance mutuelle entre organisations sur des thèmes communs de travail.

Nos membres

Mais aussi : Bewatt, Centrale Electrique de la Fenderie, Compagnons Energie Renouvelables, Eneco Wind Belgium, Hydroval, Jean-François Meys SPRL, NOVOJY, Orka Brussel, PHY, Refat-Electric, RPC, SOLER, Summit Energy et Wagram Invest, etc…